

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Jean Teurnier</i>
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		<i>Morgane Bonnet</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
MASSE	Sylvain	x			
GUILLEMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	22-août-25
Début de séance	19h04
Fin de séance	19h55

Numéro	DEL_280825_001_TarifsEnfance	Tarifs enfance-jeunesse
Nomenclature	7.1.3	

Par une délibération en date du 26 juin 2025 n° DEL-260625-001, le conseil municipal a adopté l'application d'un taux d'effort mais également de tarifs planchers et de tarifs plafonds afin de calculer les tarifs des services enfance comme suit :

Pause méridienne – Tarif unique PAI 2,50 €

	Taux effort	Plancher	Plafond
Repas commune	0,325%	1,00 €	5,00 €

	QF tarif 1 €	Plancher	Plafond
Repas hors communes- à 1€ si QF inf ou égal à 309 - Au-dessus 5,25 €	309	1,00 €	5,25 €

Périscolaire et aide aux devoirs

	Taux effort	Plancher	Plafond
APS heure	0,300%	1,00 €	5,00 €
Aide aux devoirs	0,240%	1,50 €	6,00 €

ALSH – Pour les repas, 2 € sont retirés sur le prix pour les PAI

	Taux effort	Plancher	Plafond
Journée	1,350%	5,00 €	34,00 €
Demi-journée	1,000%	2,80 €	13,20 €
Demi-journée + repas	1,150%	3,55 €	17,00 €

Toutefois, la commission enfance-jeunesse propose d'abaisser le tarif plafond de la journée ALSH de 34 € à 29 €. Il est demandé au conseil d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter un tarif plafond de 29 € pour la journée d'ALSH

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 28 août 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

